

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE
DE
CHEMINOT 
MOSELLE
57420



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Lundi 10 février 2014 A 20 H 00**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE CHEMINOT (Moselle)

PRESENTS : Claude LEROY, Gérard RICHARD, Michel LORRAIN, Yves PERRIN, Jean Claude LOMBARDIN, François HENOT, Nicolas LOUYOT, Sylvie SPIQUEL, Fabienne BRASTEL

ABSENTS EXCUSES : Carmélo DI MAIO, Catherine LEGAYE

Secrétaire de Séance : Yves PERRIN

Date de convocation : 03.02.2014

Délibération n°1 – Contrat d'architecte Maison Médicale :

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat du cabinet d'architecture de l'A.C.A. (Atelier Création Architecture) agissant pour le compte de la SCI La Fontaine représentée par monsieur Seichepine qui prendra à sa charge tous les frais afférant à ce dossier.

Délibération n°2 – Communauté de Communes du Sud Messin – réduction de compétence – compétence « PLUi » :

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal valide la réduction de compétence de la Communauté de Communes du Sud Messin portant le retour de la compétence PLUi aux Communes membres.

Délibération n°3 – Rythmes scolaires :

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal valide les nouveaux horaires suite à la réforme des rythmes scolaires, soit : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h 30 à 11h45 et de 13h30 à 15h30 et le mercredi de 9h à 12h.

Délibération n°4 – Aménagement de la RD 5 à Longeville les Cheminot :

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal autorise le lancement de l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de la RD 5 à Longeville les Cheminot.

Délibération n°5 – Délibération autorisant la commune à réaliser des dépenses d'investissement avant le vote du nouveau budget :

Après l'exposé du Maire et dans l'attente du vote du budget, le Conseil Municipal décide par anticipation l'engagement et le mandatement de nouvelles dépenses d'investissement dans la limite de 10% des crédits de l'année précédentes.

Les dépenses d'investissement s'élevaient à 213 490.78€ (hors chapitres 001 et 16) en 2013, soit un montant disponible de 21 349.08€

Délibération n°6 – USEP Moselle – demande de subvention année scolaire 2013/2014 :

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal autorise d'octroyer à l'USEP de la Moselle, une subvention d'un montant de 100€.

Nom	Prénom	Fonction	Signature
BRASTEL	Fabienne	CM	
DI MAIO	Carmélo	CM	ABSENT
HENOT	François	Adjoint	
LEGAYE	Catherine	CM	ABSENTE
LOMBARDIN	Jean-Claude	CM	
LEROY	Claude	Maire	
LORRAIN	Michel	Adjoint	
LOUYOT	Nicolas	CM	
PERRIN	Yves	CM	
RICHARD	Gérard	Adjoint	
SPIQUEL	Sylvie	CM	